

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Arrêté du **26 DEC. 2013**

portant désignation du site Natura 2000

forêt de Doulaincourt

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1324137A

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 16 novembre 2012 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 forêt de Doulaincourt » (zone spéciale de conservation FR 2100317) l'espace délimité sur la carte au 1/50 000 ci-jointe, s'étendant dans le département de la Haute-Marne sur une partie du territoire des communes suivantes : Doulaincourt-Saucourt, Froncles, Roches-Bettaincourt, Vouécourt.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 forêt de Doulaincourt » figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

La carte visée à l'article 1er ainsi que la liste des espèces d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Marne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 26 DEC. 2013

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



L. Roy

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 2100317 forêt de Doulaincourt (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-1 du code de l'environnement

- | | | |
|------|---|---|
| 6110 | * | Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi |
| 6210 | * | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) |
| 8160 | * | Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard |
| 9130 | | Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum |
| 9150 | | Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion |
| 9160 | | Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli |

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-1 du code de l'environnement

Amphibiens

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
------	----------------------	---------------------------

Mammifères

aucune espèce mentionnée

Plantes

1902	Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus</i>
------	----------------	------------------------------

Poissons

aucune espèce mentionnée

Reptiles

aucune espèce mentionnée

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive européenne 92/43/CEE.

Fait le 26 DEC. 2013

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

L. Roy

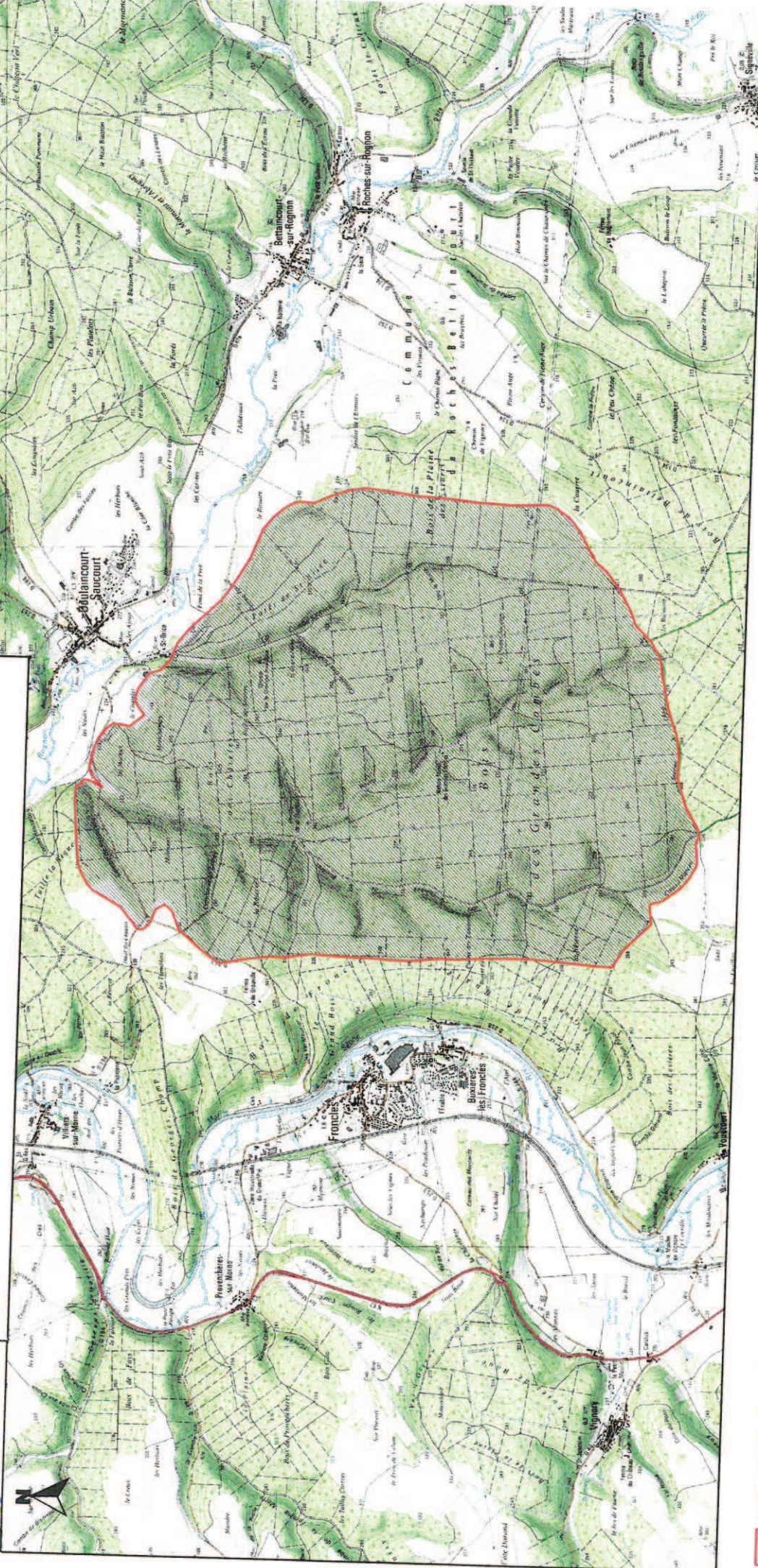
JILC INALVID 2000 Forêt de Doulaincourt
FR2100317 (CHAMPAGNE-ARDENNE - Haute-Marne)
Carte au 1/50 000 (fond IGN scan 25)
annexée à l'arrêté de
désignation de la ZSC

Pour le ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

LSO3

26 DEC. 2013

Laurent ROY



ZSC Echelle 1/50 000
Fond IGN Scan 25
IGN 2010

Carte topographique IGN
31170

Données DREAL Champagne Ardenne
Réalisation Janvier 2013

0 1 2 km